

# Il volait boulangerie et pharmacies

Un homme volait dans les pharmacies, pour récupérer du gel douche, ou à la boulangerie. Hier, il a été condamné.

## Justice

Cet homme de 39 ans, sans travail, sans permis, domicilié chez un proche et sous statut de travailleur handicapé a été interpellé plusieurs fois en un an pour des vols, dégradations ou ports d'arme blanche.

Avec plus de trente mentions au casier judiciaire, le prévenu est vite reconnu lors de ses interpellations. Une première survient le 14 mars 2021 alors qu'il se balade, couteau de cuisine à la main, dans une résidence, rue Cardurand. « **Le couteau, c'est pour me défendre** », explique-t-il à l'audience. Il est à nouveau interpellé en janvier 2022 pour des faits similaires.

## Sept faits

Au cours de l'année, les vols s'enchaînent. D'abord le 20 mars 2021, au préjudice de la pharmacie de la Trévale. « **Je n'ai pas d'argent à la fin du mois, ce n'est pas facile d'acheter des produits d'hygiène** », rétorque l'homme. Le 9 avril, c'est la porte d'entrée de l'hôtel Smart Appart qui est forcée. « **Il fumait une cigarette dans le hall en disant qu'il était entré pour se réchauffer les pieds** », détaille la réceptionniste dans son audition. C'est au tour de la boulange-

rie Vincendeau, le 5 novembre, de se voir piquer 60 € dans la caisse, tandis que l'employée s'occupait de clients. La Grande pharmacie a également fait les frais du voleur pour un préjudice de 50 €, le 2 avril. Une autre plainte a été déposée deux semaines plus tard par le Relay de la gare pour un paquet de cigarettes. « **J'en ai marre d'être condamné tous les ans pour un paquet** », souffle le prévenu.

## « C'est juste un vol »

Très expressif devant les juges, l'homme se défend. « **C'est juste un vol, ce n'est pas trop grave, je ne vends pas de drogue non plus.** » Et le procureur, Kevin Le Fur, de répliquer : « **Ce qui fait la gravité des faits, chacun de faible intensité, c'est leur répétition.** »

En défense, M<sup>e</sup> Sophie Roux plaide la relaxe, notamment sur le vol de cigarettes qui n'a pas été filmé par la caméra de surveillance. « **La seule façon que monsieur a d'avoir du gel douche est de voler en pharmacie, ce ne sont pas des objets de valeur.** » L'homme écope de 10 mois d'emprisonnement dont cinq avec un sursis probatoire, mais est relaxé du vol de cigarettes.

Julia MAZ-LOUMIDES.